



Délibération
N° 2023-021

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

ESTRATTU DI E DELIBERAZIONI DI U CUNSIGLIU MUNICIPALE
DI A CUMUNA DI SAN MARTINU DI LOTA

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Date de la convocation : le 30 juin 2023

SEANCE DU 05 JUILLET 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS et le CINQ JUILLET à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnelement sur la place de l'église de San Martino village, sous la présidence de **Mme PADOVANI Marie-Hélène**.

Présents : Mme PADOVANI Marie-Hélène, M. LEONARDI Bernard, Mme CASANOVA Nicole, M. BERTRAND Michel, Mme FORNESI Marie-Dominique, Mme MANDRICHI Marie-Paule, Mme FILIPPI Augusta, M. POLIFRONI Bruno, Mme RAGAS Viviane, Mme SIGURANI Marielle, M. REVELLI Hervé, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, M. SIGURANI Olivier, M. GRAZIANI Jean-Charles.

Absents :

M. SCANIGLIA Didier, M. ROSSI Alain, Mme LORENZI Thérèse, PATRONE Etienne, M. CORMAT René-Pierre.

M. PADOVANI Jean-Jacques a donné pouvoir à M. BERTRAND Michel,
M. COVILLI Pierre-Antoine a donné pouvoir à M. LEONARDI Bernard,
Mme NATALI Emmanuelle a donné pouvoir à Mme FILIPPI Augusta,
Mme MINICUCCI Audrey a donné pouvoir à M. SIGURANI Olivier.

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23	En exercice : 23	Présents : 14	Absents : 5	Représentés : 4
--	------------------	---------------	-------------	-----------------

Mme FORNESI Marie-Dominique a été nommée secrétaire.

Lors du vote du budget primitif le Conseil a voté, dans sa séance du 04 avril 2023, une somme de 40 000 euros en subventions non affectées.

Lors de la séance du 4 avril 2023 le Conseil Municipal a octroyé une subvention de 7 000 euros à la Coopérative scolaire de l'école de Pietranera pour le voyage scolaire de fin d'année.

Vu les demandes déposées par les associations de la Commune, Madame le Maire propose au Conseil d'octroyer les aides suivantes :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20230705-0342023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2023



Nom de l'Association	Montant de la subvention	Objet de l'Association
l'Anziani di e Pieve di Lota	1 000 €	Animations seniors
Confrerie Santa Croce di San Martino di Lota	1 000 €	Animations culturelles
Confrerie des femmes Sainte Devote	1 000 €	Animations culturelles
Donne di Corsica	1 500 €	Actions contre la maltraitance
Ghjuventù di San Martinu	1 000 €	Animations culturelles
La Marie-Do	1 000 €	Actions en faveur des malades du cancer
La Roue d'Or	1 000 €	Promotion et pratique de cyclisme
Leccia Sola	1 000 €	Entretien des chemins communaux
Passatempu	1 000 €	Animations seniors
Pietranera in Festa	10 000 €	Animations culturelles
SNSM	1 500 €	Sauvetages en mer
Compagnie Laflux	1 000 €	Danse
Union des Combattants – section Santa Maria	500 €	Anciens Combattants dont membres de la Commune
Ensemble Vocal du Golo	500 €	Chorale intervenant dans l'Eglise à la Sainte Devote
Coopérative scolaire école maternelle	2 000 €	Participation activité arts plastiques + activité Yoga
Total	25 000 €	

La proposition de Madame Le Maire est mise en délibéré

Pour : 18	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- ✓ D'adopter la proposition de Madame Le Maire,
- ✓ De verser les sommes octroyées aux associations.

Ainsi fait et délibéré le 10 jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Madame Marie-Hélène PADOVANI

